

GEP306 - LA POLITIQUE : L'ART DE LA PERSUASION

Préalable : GEP401

Hiver 2024

Enseignant : Pier-Olivier St-Arnaud

Horaire : Vendredi : 9h00 à 16h00
 Samedi : 9h00 à 17h00

Local : A4-362
Local : A3-108

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams)

Pier-Olivier.St-Arnaud@USherbrooke.ca

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Connaître et comprendre les types de discours politiques, les contextes de livraison et les méthodes pour évaluer leur réception; se familiariser avec les classiques de la rhétorique : Aristote, Cicéron, Tchakhotine : développer les aptitudes de base de l'art oratoire.

CONTENU DU COURS

Discours partisans, discours de groupes de pression, publicités électorales, échanges parlementaires. Par une série de simulations, de jeux de rôles, les participantes et participants développent des habiletés pour être en mesure de construire, de livrer et d'évaluer des messages politiques.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Le cours vise à parfaire et à développer les compétences oratoires dans des situations diversifiées et imprévisibles sur la base d'enjeux politiques. D'une manière progressive, les participantes et participants sont amenés à comprendre les forces et les faiblesses d'un message politique, des publicités électorales, des discours, etc. Par la comparaison et la critique constructive, l'évaluation et la construction de messages, les étudiantes et les étudiants en viendront à mieux connaître les mécanismes régissant la rétroaction politique et à cerner, d'une manière générale, les vecteurs de la réussite.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours comporte trois types d'activités. Les cours magistraux forment le premier type d'activités. Il s'agit essentiellement de la transmission de la matière par le chargé de cours. Le deuxième type d'activités est constitué d'exercices pratiques en classe. Finalement, le troisième type d'activités consiste à lire et à faire l'analyse de discours politiques.

LECTURES OBLIGATOIRES

Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, *Introduction à la communication politique*, Deboeck Supérieur, 2017.

D'autres textes seront également fournis sur Moodle (<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>)

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Les modes d'évaluation du cours se déclinent en trois catégories. Certaines évaluations seront des activités d'expressions orales qui auront lieu en classe (40 %), une autre évaluation sera liée à une production écrite d'une analyse de discours politique (25 %) et finalement la dernière évaluation sera un examen de compréhension générale de la matière du cours (35 %).

LA PONDÉRATION DU COURS

Construction et livraison d'un discours visant un changement d'attitude (17-02-2024) :	10 %
Construction et livraison d'une conférence de presse (16-03-2024) :	15 %
Livraison d'un discours mandaté (13-04-2024) :	15 %
Travail de session : analyse d'un discours politique (26-04-2023) :	25 %
Examen de compréhension générale (26-04-2023) :	35 %

Le cours GEP306 est diffusé sur la plate-forme Moodle2 de l'Université de Sherbrooke à cette adresse : <http://www.usherbrooke.ca/moodle2-cours/>

Dates importantes	Contenu
22 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

Cours et date	Matière	Évaluation	Lectures obligatoires (à lire avant le cours)
Cours 1 20 janvier Samedi 9h00 – 17h00	Présentation du plan de cours et planification de la session Les principes de la prise de parole persuasive Théorie La prise de parole en public et l'introduction aux principes de base de la communication politique Pratique Exercice brise-glace d'introduction <ul style="list-style-type: none"> • Les attentes Exercice non évalué de réchauffement <ul style="list-style-type: none"> • Le public cible Exercice de construction et livraison <ul style="list-style-type: none"> • Le discours de changement d'attitude (prise #1) 	-	-

Cours et date	Matière	Évaluation	Lectures obligatoires (à lire avant le cours)
Cours 2 16 février Vendredi 9h00 – 16h00	<u>Les principes de la prise de parole persuasive (suite)</u> Théorie La rétention d'information et les principes de la construction d'un message persuasif Pratique Exercice non évalué de réchauffement <ul style="list-style-type: none"> • Les mots obligatoires 	-	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 227 à 252. (Chapitre 9)
Cours 3 17 février Samedi 9h00 – 17h00	<u>L'étude et l'analyse des discours politiques</u> Théorie L'écriture et l'analyse de discours politique. Étude de cas d'utilisation de techniques persuasives. Pratique Production d'un 1 ^{er} discours évalué (10%) : <ul style="list-style-type: none"> • Le discours de changement d'attitude (prise #2) 	Discours #1 10 %	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 139 à 164. (Chapitre 6)
Cours 4 15 mars Vendredi 9h00 – 16h00	<u>Les messages persuasifs</u> Théorie Les discours politiques via les publicités politiques télévisuelles canadiennes et américaines. Pratique Exercice non évalué de réchauffement <ul style="list-style-type: none"> • Le discours enflammé 	-	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 197 à 226. (Chapitre 8)
Cours 5 16 mars Samedi 9h00 – 17h00	<u>Les médias</u> Théorie Les angles d'approche : acteur ou filtre? Pratique Production d'un 2 ^e discours évalué (15%) : <ul style="list-style-type: none"> • La conférence de presse avec période de questions 	Discours #2 15 %	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 71 à 94. (Chapitre 3)

Cours et date	Matière	Évaluation	Lectures obligatoires (à lire avant le cours)
Cours 6 12 avril Vendredi 9h00 – 16h00	<u>La persuasion et la propagande</u> Théorie La persuasion des foules et la manipulation des masses Pratique Exercice non évalué de réchauffement <ul style="list-style-type: none"> • Le discours de dernière minute Construction d'un discours écrit <ul style="list-style-type: none"> • L'écriture d'un discours pour un mandataire 	-	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 95 à 110. (Chapitre 4)
Cours 7 13 avril Samedi 9h00 – 17h00	<u>Humour et politique</u> Théorie Le message par l'humour Pratique Production d'un 3 ^e discours évalué (15%) : <ul style="list-style-type: none"> • La livraison d'un discours mandaté 	Discours #3 15 %	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 27 à 44. (Chapitre 1)
Cours 8 26 avril Vendredi 9h00 - 12h00	Examen final Examen de compréhension général sur la matière et les lectures du cours (35%) L'examen a lieu en classe, de 9h00 à 12h00 Remise du travail de session (À remettre en classe, imprimé) : Analyse d'un discours politique (25 %)	Examen 35 % Analyse 25%	Aldrin, Philippe et Nicolas Hubé, <i>Introduction à la communication politique</i> , Deboeck Supérieur, 2017, p. 45 à 70. (Chapitre 2)

BIBLIOGRAPHIE ET LECTURES SUGGÉRÉES

Baillargeon, Normand, *Petit cours d'autodéfense intellectuelle*, Lux Éditeur, 2005.

Beaudet, Céline, *Stratégies d'argumentation et impact social : le cas des textes utilitaires*, Nota Bene, 2005.

Boix, *Argumentation, Persuasion, Manipulation*, Éditions L'Harmattan, 2007.

Boudrias, Gilles, *L'art de convaincre*, McGraw-Hill Éditeurs, 1989.

Cicéron, *Divisions de l'Art oratoire*, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1960.

Cicéron, *L'Orateur*, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1964.

Meyer, Michel, *Qu'est-ce que l'argumentation?* Chemins philosophiques, 2005.

Perelman, Chaïm, *Le Champ de l'argumentation*, Presses Universitaires de Bruxelles, 1969.

Perelman, Chaïm, *L'empire Rhétorique*, VRIN, 1997.

Perelman, Chaïm, *Traité de l'argumentation : La nouvelle rhétorique*, Presses Universitaires de France, 1958.

Schopenhauer, *L'art d'avoir toujours raison*, Éditions Mille-et-une-nuits, 2000.

Tardif, Jacques, « Mémoire et représentation des connaissances », dans *Pour un Enseignement Stratégique : l'apport de la psychologie cognitive*. Les Éditions Logiques, 1997, 155-217.

Toulmin, Stephen, *The uses of argument*, Cambridge University Press, 1958.

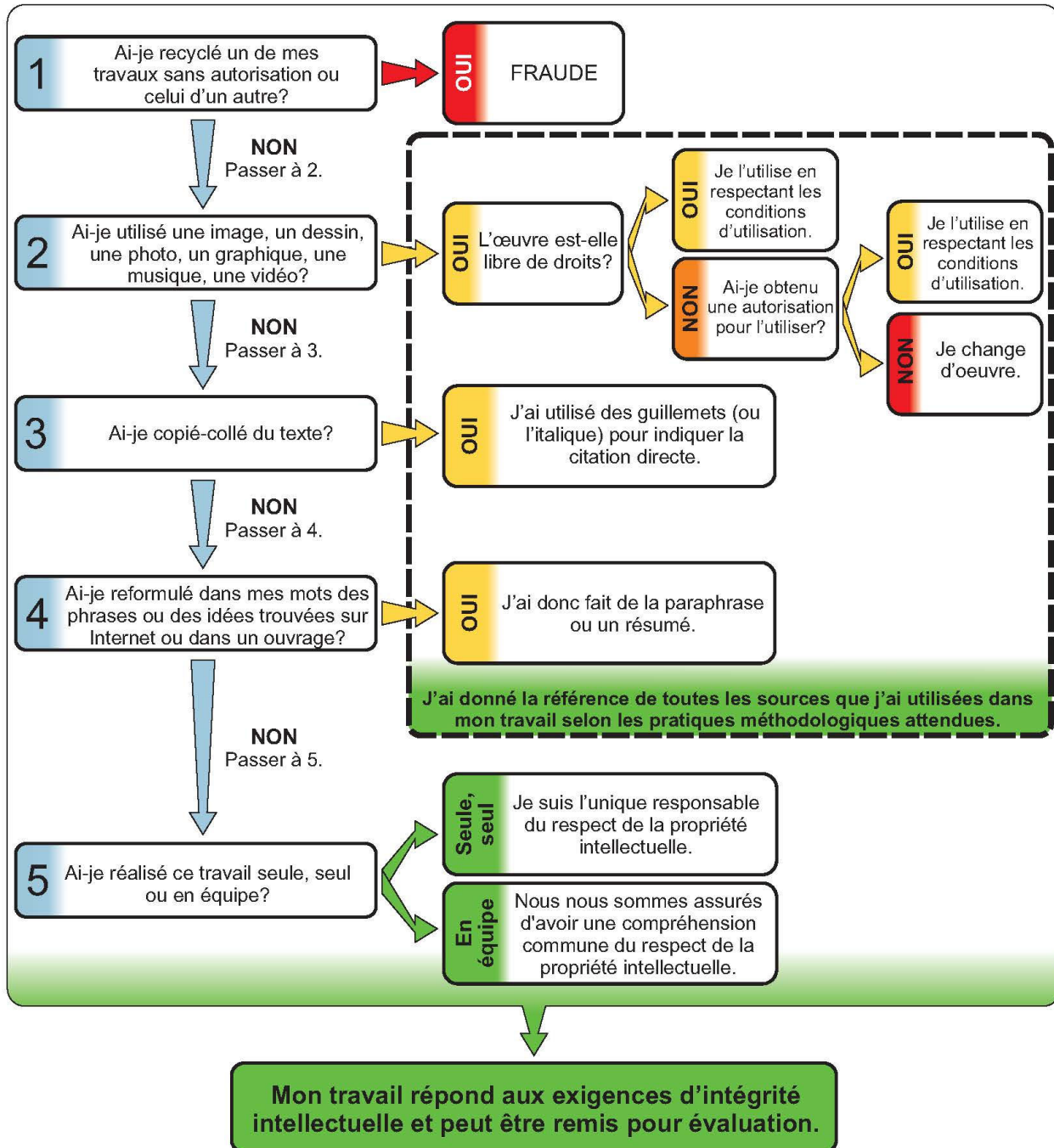
Van Eemeren, Frans, *Argumentation : analysis, evaluation, presentation*, Lawrence Erlbaum Editions, 2002.

Van Eemeren, Frans, *Argumentation in practice*, John Benjamins Publishing, 2005.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
